

PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE MATAWINIE  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DONAT

Séance extraordinaire des membres du conseil municipal tenue au lieu ordinaire des sessions, le 29 mars 2011 à 18 h, à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence du maire Richard Bénard, les conseillers Luc Drapeau, Paul Laurent, Joé Deslauriers, Sylvain Sigouin et Carole St-Georges. Le conseiller Normand Legault est absent lors de cette séance.

Le secrétaire-trésorier et directeur général Michel Séguin est également présent.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Autorisation à la firme GDG Environnement Ltée pour une demande de certification d'autorisation au MDDEP pour le contrôle biologique des insectes piqueurs
4. Période de questions
5. Fermeture de la séance

**1. Ouverture de la séance**

*Le secrétaire-trésorier et directeur général constate et mentionne que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal du Québec aux membres du conseil. De plus, il mentionne que le conseiller absent a également reçu l'avis de convocation.*

Le maire Richard Bénard procède à l'ouverture de la séance.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

**11-03-96** Il est PROPOSÉ PAR Carole St-Georges et unanimement résolu que l'ordre du jour soit et est accepté.

**3. Autorisation à la firme GDG Environnement Ltée pour une demande de certification d'autorisation au MDDEP pour le contrôle biologique des insectes piqueurs**

**11-03-97** ATTENDU que pour faire le contrôle biologique des insectes, il faut un certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec ;

ATTENDU que le délai pour l'obtention dudit certificat d'autorisation est de soixante-quinze (75) jours ;

ATTENDU que la demande de certificat d'autorisation par GDG Environnement Ltée n'engage aucuns frais à la Municipalité de Saint-Donat, ni n'engage la Municipalité envers GDG Environnement Ltée ;

ATTENDU que la Municipalité est toujours en attente d'informations, depuis plus de six (6) semaines, auprès du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire quant au processus d'appel d'offres en fonction des nouvelles applications de la loi 76 ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Joé Deslauriers et unanimement résolu d'autoriser la firme GDG Environnement Ltée à demander au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec un certificat d'autorisation pour la réalisation du contrôle biologique des insectes piqueurs dans la Municipalité de Saint-Donat pour les années 2011 à 2013. Cette résolution pour l'obtention d'un certificat d'autorisation n'engage pas la Municipalité de Saint-Donat envers GDG Environnement Ltée dans l'attribution d'un futur contrat et ladite demande demeure sans frais pour la Municipalité de Saint-Donat.

**4. Période de questions**

Une question est posée concernant le sujet suivant :

- Coût du contrôle des insectes piqueurs

**5. Fermeture de la séance**

**11-03-98** Il est PROPOSÉ PAR Luc Drapeau et unanimement résolu que la présente séance soit et est levée. Il est alors 18 h 07.

---

Michel Séguin  
Secrétaire-trésorier et  
directeur général

---

Richard Bénard  
Maire